
AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES**GROUPE TUNISIE LEASING**

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis

Le Groupe TUNISIE LEASING publie ci-dessous ses états financiers consolidés intermédiaires arrêtés au **30 juin 2010**, accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes Cabinet M.S.Louzir (Mohamed LOUZIR) et cabinet FINOR (Faycal DERBEL)

BILAN CONSOLIDE AU 30 JUIN 2010
(exprimé en dinars)

	Notes	30-juin		31-déc	Notes	30-juin		31-déc
		2010	2009	2009		2010	2009	2009
ACTIFS								
Liquidités et équivalent de liquidités	5	36 142 886	4 700 188	60 398 295				
Créance sur la clientèle								
Créances de leasing : encours financier		526 332 337	425 442 507	452 594 764				
Moins : provisions		(10 969 571)	(9 717 650)	(10 072 146)				
	6	515 362 766	415 724 857	442 522 618				
Créances de leasing : Impayés		15 048 030	13 189 206	13 775 560				
Moins : provisions		(11 224 912)	(10 509 029)	(11 082 968)				
	7	3 823 118	2 680 177	2 692 592				
Intérêts constatées d'avance		(3 967 741)	(3 324 358)	(3 441 836)				
Total des créances sur la clientèle		515 218 143	415 080 676	441 773 374				
Acheteurs factorés		89 921 353	85 873 428	87 246 752				
Moins : provisions		(1 982 318)	(2 097 506)	(1 937 683)				
	8	87 939 035	83 775 922	85 309 069				
Portefeuille titres de placement		6 289 972	1 373 261	1 775 712				
Portefeuille d'investissement								
Titres mis en équivalence		8 036 129	9 189 877	9 053 813				
Autres immobilisations financières		10 330 999	7 084 023	9 464 838				
Moins : provisions		(898 745)	(783 069)	(943 182)				
Total portefeuille d'investissement	9	17 468 383	15 490 831	17 575 469				
Valeurs immobilisées								
Immobilisations incorporelles		5 585 414	4 049 628	4 410 187				
Moins : amortissements		(3 643 708)	(3 159 135)	(3 378 019)				
	10	1 941 705	890 493	1 032 168				
Immobilisations utilisées par la société		24 915 293	22 039 471	23 352 003				
Moins : amortissements		(8 051 336)	(7 038 799)	(7 464 103)				
	11	16 863 957	15 000 672	15 887 900				
Total des valeurs immobilisées		18 805 662	15 891 165	16 920 068				
Actifs d'impôts différés	12	2 476 419	4 152 729	2 195 522				
Autres actifs	13	16 972 128	10 870 263	9 488 780				
TOTAL DES ACTIFS		701 312 629	551 335 036	635 436 288				
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS								
PASSIFS								
Emprunts et ressources spéciales								
Concours bancaires		12 744 402	16 297 376	17 875 414				
Emprunts et dettes rattachées	14	426 088 776	361 806 404	376 006 953				
Total Emprunts et ressources spéciales		438 833 178	378 103 780	393 882 367				
Autres Passifs								
Fournisseurs et comptes rattachés		30 277 921	19 068 908	25 731 030				
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	8	27 688 340	28 141 637	29 029 307				
Provisions pour passifs et charges	15	1 872 821	1 673 819	1 775 498				
Passifs impôts différés	12	3 886 683	3 713 018	2 688 115				
Dettes envers la clientèle	16	18 890 790	11 915 926	16 790 979				
Autres passifs	17	12 163 598	11 617 061	9 123 762				
Total des autres passifs		94 780 152	76 130 368	85 138 691				
CAPITAUX PROPRES								
Capital social		35 000 000	29 000 000	34 500 000				
Réserves consolidées		58 890 989	33 544 127	47 861 585				
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		93 890 989	62 544 127	82 361 585				
Résultat consolidé		7 613 350	8 102 606	14 241 005				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	18	101 504 338	70 646 733	96 602 590				
INTERETS MINORITAIRES	19	66 194 960	26 454 155	59 812 639				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		167 699 299	97 100 888	156 415 230				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		701 312 629	551 335 036	635 436 288				

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 30 JUIN 2010
(exprimé en dinars)

	Notes	30-juin 2010	2009	31-déc 2009
Revenu de crédit bail	20	28 170 796	24 905 083	50 557 403
Revenu du factoring	21	4 090 768	3 827 321	7 955 191
Revenu des opérations de location longue durée		2 803 357	1 941 817	4 686 068
Autres produits d'exploitation		445 829	321 056	912 798
Total des Produits d'exploitations		35 510 751	30 995 277	64 111 460
CHARGES FINANCIERES NETTES	22	(12 438 164)	(11 738 470)	(24 115 909)
PRODUITS DES PLACEMENTS		366 594	207 413	512 200
PRODUIT NET		23 439 180	19 464 220	40 507 751
Charges de personnel		(4 605 561)	(3 853 058)	(7 556 157)
Autres charges d'exploitation		(4 326 467)	(4 165 089)	(8 369 091)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	23	(1 019 055)	1 082 670	321 592
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(1 595 516)	(1 356 936)	(2 853 441)
Dotations aux provisions pour risques divers	24	(150 988)	(330 612)	(456 059)
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 741 593	10 841 195	21 594 594
Autres gains ordinaires		160 243	297 662	222 071
Autres pertes ordinaires		(59 270)	(20 561)	(2 320)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		11 842 566	11 118 295	21 814 345
Impôts différés		107 698	(64 465)	(206 580)
Impôts exigibles		(3 034 349)	(2 593 637)	(4 736 512)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		8 915 915	8 460 193	16 871 253
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	1 537 464	1 801 321	1 766 907
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		10 453 379	10 261 514	18 638 160
Part revenant aux intérêts minoritaires	19	(2 840 030)	(2 158 908)	(4 397 155)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		7 613 350	8 102 606	14 241 005
Résultat par action		1,088	1,350	2,356

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>2010</u>	<u>30-juin</u> 2009	<u>31-déc</u> 2009
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	198 840 602	164 898 678	340 454 176
Encaissements reçus des acheteurs factorés	127 309 636	112 373 661	233 835 329
Financements des adhérents	(126 700 310)	(112 974 491)	(230 463 866)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(6 995 587)	(5 971 440)	(10 480 737)
Intérêts payés	(13 000 128)	(9 843 228)	(22 244 268)
Impôts et taxes payés	(9 117 815)	(8 739 464)	(11 387 038)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	(226 084 162)	(160 200 647)	(325 492 544)
Autres flux de trésorerie	(824 726)	(205 462)	(10 026 824)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	<u>(56 572 490)</u>	<u>(20 662 394)</u>	<u>(35 805 772)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(581 581)	(5 463 649)	(2 380 597)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	519 263	23 040	908 588
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(2 669 262)	(3 535 308)	(12 465 907)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	2 142 398	747 943	2 616 715
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	<u>(589 182)</u>	<u>(8 227 974)</u>	<u>(11 321 201)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'action	500 000	1 000 000	65 670 686
Dividendes et autres distributions	(5 710 602)	(5 470 382)	(2 221 827)
Encaissements provenant des emprunts	88 000 000	98 044 603	218 094 082
Remboursement d'emprunts	(67 351 004)	(85 633 377)	(174 452 396)
Flux liés au financement à court terme	15 735 699	14 628 478	(12 946 831)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<u>31 174 093</u>	<u>22 569 322</u>	<u>94 143 714</u>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	<u>6 865 099</u>	<u>(95 056)</u>	<u>(214 769)</u>
Variation de trésorerie	<u>(19 122 481)</u>	<u>(6 416 102)</u>	<u>46 801 971</u>
Trésorerie au début de l'exercice	42 522 882	(4 279 091)	(4 279 091)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	23 400 401	(10 695 192)	42 522 882

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2010

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE « TLG »

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TLG** » est composé de treize sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** » a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 30 juin 2010 à la somme de 35.000.000 dinars divisé en 7.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb Leasing Algérie s'élève, au 30 juin 2010, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- Le placement de titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
- La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
- La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 30 juin 2010 à 5.000.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **Tunisie Factoring** » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 30 juin 2010 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

▪ **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital actuel s'élève à 1.932.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 2 dinars chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar**: constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar**: constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 1.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar**: constituée en 2002 avec un capital de 5.500.000 dinars, divisé en 550.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ **Les autres sociétés du Groupe**

- La **Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT)** est une société anonyme constituée en 1998 pour la construction du nouveau siège du Groupe TLG.

Son capital social s'élève à 4.100.000 dinars, divisé en 41.000 actions de 100 dinars chacune, détenu, principalement, par Tunisie Leasing et Tunisie Factoring.

- **Tunis Call Center (TCC)** est une société anonyme constituée en 1998 avec pour objet principal l'étude et le conseil en marketing.

Son capital social s'élève à 1.050.000 dinars, divisé en 105.000 actions de 10 dinars chacune.

- **Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF)** est une société anonyme constituée en 2001 avec pour objet principal l'audit économique, juridique et financier.

Son capital social s'élève à 400.000 dinars, divisé en 40.000 actions de 10 dinars chacune, détenu quasi - totalement par Tunisie Valeurs.

-
- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.
Son capital social s'élève à 250.000 dinars, divisé en 2.500 parts de 100 dinars chacune.

 - **Société Pole de Compétitivité de Sousse** est une société anonyme constituée en 2009 avec pour objet principal le développement du pôle technologique de Sousse et des zones industrielles.

Son capital social s'élève à 5.000.000 dinars divisé en 500.000 actions de 10 dinars chacune.

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après

Tableau 1

Tableau des Participations au 30 Juin 2010

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		Tunis Call Center		S.I.M.T		STIF		Tunisie LLD		Maghreb L. Algérie		SPCS	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	15 000	30,00%	352 645	36,51%	21 999	44,00%	25 000	25,00%	150 000	27,27%	545 448	54,54%	29 997	28,57%	33 306	81,23%			501	20,04%	655 185	18,72%	149 990	30,00%
Tunisie Valeurs							2 500	2,50%					74 998	71,43%			39 994	99,99%	750	30,00%				
Tunisie Factoring														7 688	18,75%									
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											48 409	4,84%												
Autres	35 000	70,00%	613 355	63,49%	28 001	56,00%	72 500	72,50%	400 000	72,73%	406 143	40,61%	5	0,00%	6	0,01%	6	0,02%	1 249	49,96%	2 844 815	81,28%	350 010	70,00%
Total	50 000	100,00%	966 000	100,00%	50 000	100,00%	100 000	100,00%	550 000	100,00%	1 000 000	100,00%	105 000	100,00%	41 000	100,00%	40 000	100,00%	2 500	100,00%	3 500 000	100,00%	500 000	100,00%

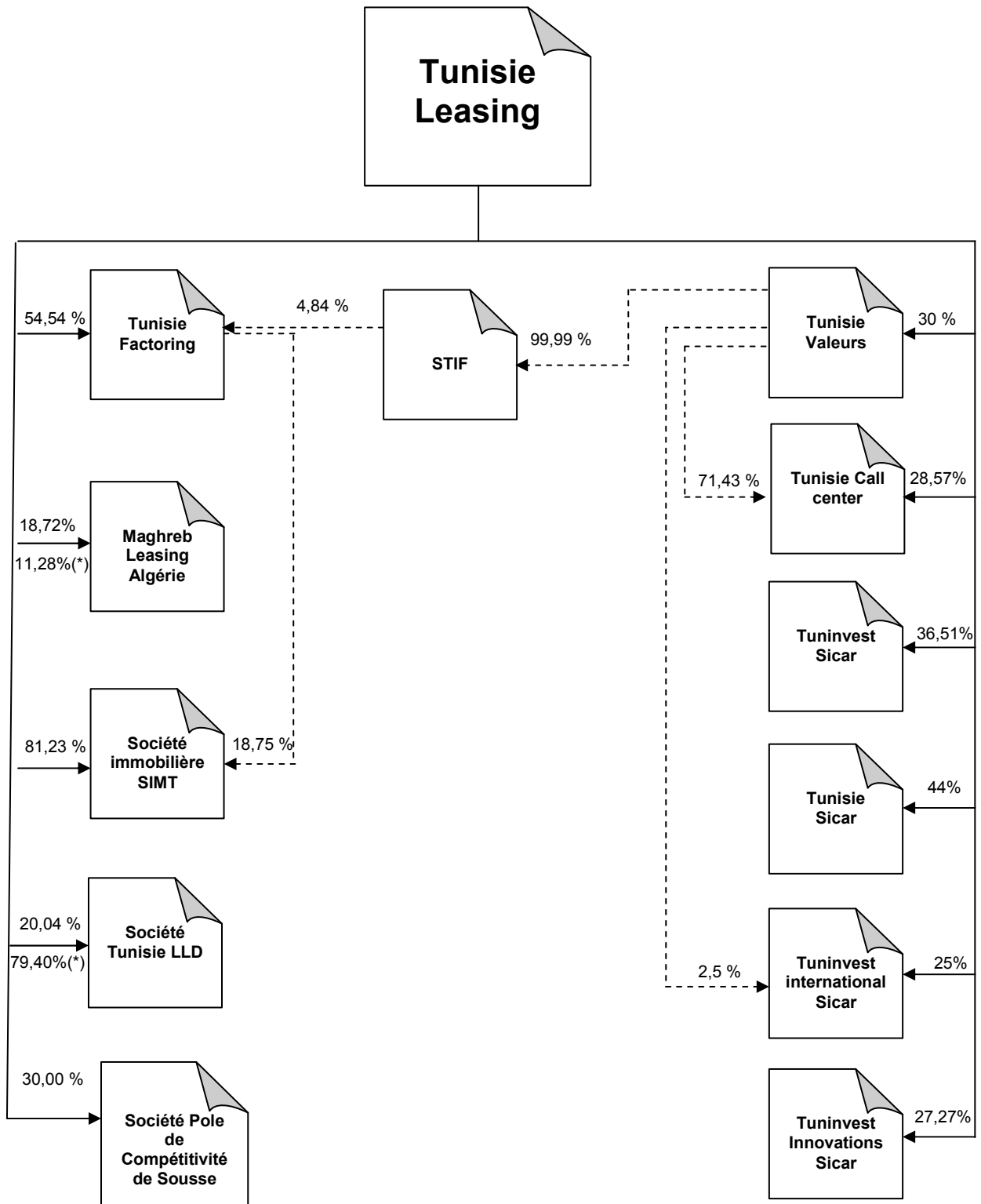
Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 30 Juin 2010

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		Tunis Call center		S.I.M.T		STIF		Tunisie Location LD		Maghreb L. Algérie		SPCS		
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	
Tunisie Leasing	30,00%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		54,54%		28,57%		81,23%				20,04%	(*)	79,40%	18,72%	(*)	11,28%	30,00%
Tunisie Valeurs							0,75%							21,43%			30,00%								
Tunisie Factoring															10,50%										
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											1,45%														
Autres																									
Total	30,00%	0,00%	36,51%		44,00%		25,00%	0,75%	27,27%		54,54%	1,45%	28,57%	21,43%	81,23%	10,50%	0,00%	30,00%	20,04%	79,40%	18,72%	11,28%	30,00%	0,00%	
Total participation	30,00%		36,51%		44,00%		25,75%		27,27%		56,00%		50,00%		91,73%		30,00%		99,44%		30,00%		30,00%		

(*) A travers des contrats de portage

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 30 JUIN 2010**



———— Participations directes

- - - - - Participations indirectes

(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Tunis Call Center	Influence notable	Mise en équivalence
Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif (2)	Intégration globale
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)	Contrôle exclusif (3)	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

(2) Les titres TLLD détenus respectivement par Tunisie Valeurs (750 parts) et par TFG (1235 parts) en vertu des contrats de portage pour le compte de Tunisie Leasing ont été pris en compte dans le pourcentage d'intérêt du Groupe comme s'ils étaient détenus directement par Tunisie Leasing.

(3) Bien que Tunisie Leasing détienne que 30% du capital de la Société Pôle de Compétitivité de Sousse et il existe une autre société qui détienne une fraction égale à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de l'intégration globale car le représentant de Tunisie Leasing a été désigné en tant que Président Directeur Général de cette société, ce qui lui permettra de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette dernière.

-
- La Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs
 - Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
 - Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
 - L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2 : Date de clôture

La date retenue pour l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires correspond à celle des états financiers individuels intermédiaires, soit le 30 juin.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

- ***Traitement des participations dans les entreprises associées***

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38 ;

▪ **Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiable des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ ***Homogénéisation des méthodes comptables***

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ ***Elimination des soldes et transactions intra-groupe***

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ ***Conversion des états financiers des entités étrangères***

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté (y compris à titre comparatif) sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat (y compris à titre comparatif) sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38);
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par le circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	33%
- Construction	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les titres immobilisés ainsi que les titres de placement sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Au 30 Juin, les plus-values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de la période, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative au contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers

4.6 : Politique de provisions

Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Filiale (Tunisie Factoring)

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

4.6.1 : Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;

- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

4.6.2 : Les garanties reçues

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

4.6.3 : Valeur du matériel en leasing (Tunisie Leasing) :

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Avant 2009

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location étaient les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 25% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 50% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 10% par an d'âge

A partir de 2009

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing du 29 décembre 2009 a revu à la hausse les décotes appliquées à la valeur du matériel donné en leasing comme suit :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

4.6.4 : Les autres garanties (Tunisie Factoring)

Sont considérées comme garanties, pour l'activité d'affacturage :

- Les créances détenues sur les acheteurs factorés, à l'exclusion des factures litigieuses et dans la limite de 90% :
 - . Des créances courantes pour les acheteurs du secteur privé, à l'exclusion de l'encours des factures achetées et non échues sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ;
 - . Des créances dont l'âge est inférieur à 360 jours, pour le secteur public
- Les garanties reçues des correspondants étrangers. Elles correspondent à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers, si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garanties.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Désignation	Tunisie leasing	Tunisie factoring	Tunisie L.L.D	S.I.M.T	M.L.Algérie	S.P.C.S	TOTAL
Banques	1 565 088	3 674	107 850	146 995	34 301 584	11 468	36 136 659
Caisses	4 363	101	1 722			41	6 227
TOTAL	1 569 451	3 775	109 572	146 995	34 301 584	11 509	36 142 886

NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les créances de leasing s'analysent comme suit :

	30-juin		31-déc
	2010	2009	2009
- Créances de leasing (encours financiers)	515 870 669	419 972 472	445 356 980
- Créances échues (valeurs résiduelles échus)	3 569 794	983 634	1 573 663
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	6 891 874	4 486 401	5 664 122
Total brut	526 332 337	425 442 507	452 594 765
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(10 957 611)	(9 703 490)	(10 057 904)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(11 960)	(14 160)	(14 243)
Total des provisions	(10 969 571)	(9 717 650)	(10 072 147)
Soldes au 30 juin 2010	515 362 766	415 724 857	442 522 618

NOTE 7 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	30-juin		31-déc
	2010	2009	2009
<u>Clients ordinaires</u>			
- Impayés	4 271 363	3 478 209	3 214 718
- Intérêts de retard à facturer	25 001	16 613	25 385
Montant brut	4 296 364	3 494 822	3 240 103
A déduire :			
- Provisions	(187 282)	(459 092)	(260 375)
- Produits réservés	(234 003)	(312 507)	(228 093)
Montant net	3 875 079	2 723 223	2 751 635
<u>Clients litigieux</u>			
- Impayés	10 603 108	9 545 825	10 386 899
- Créances radiées	148 558	148 559	148 558
Montant brut	10 751 666	9 694 384	10 535 457
A déduire :			
- Provisions	(9 057 875)	(8 079 523)	(8 841 009)
- Produits réservés	(1 524 389)	(1 449 922)	(1 543 007)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)	(148 558)
Montant net	20 844	16 381	2 883
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	(72 804)	(59 428)	(61 926)
Solde des clients et comptes rattachés	3 823 118	2 680 177	2 692 593

NOTE 8 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 30 juin 2010, comme suit :

	30-juin		31-déc
	2010	2009	2009
Comptes des acheteurs factorés			
Comptes des acheteurs locaux	78 012 118	71 507 465	69 195 860
Comptes des acheteurs export	1 725 678	5 587 317	7 315 943
Comptes des acheteurs import	10 183 557	8 778 646	10 734 949
<u>Sous total</u>	(A) <u>89 921 353</u>	<u>85 873 428</u>	<u>87 246 752</u>
A déduire			
Provisions	(1 982 318)	(2 097 506)	(1 937 683)
<u>Montant net</u>	<u>87 939 035</u>	<u>83 775 922</u>	<u>85 309 069</u>
Comptes des adhérents			
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	190 693	795 013	1 028 180
Fonds de garantie	20 598 487	18 353 034	20 067 288
Disponible	6 899 159	8 993 590	7 933 839
<u>Sous total</u>	(B) <u>27 688 340</u>	<u>28 141 637</u>	<u>29 029 307</u>
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	(A) - (B) <u>62 233 013</u>	<u>57 731 791</u>	<u>58 217 445</u>

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30-juin		31-déc
	2010	2009	2009
Titres mis en équivalence	8 036 129	9 189 877	9 053 813
Titres immobilisés	9 149 586	5 842 470	8 187 826
Prêts au personnel	1 120 654	981 781	1 032 820
Dépôts et cautionnements versés	23 357	21 280	22 457
Cautionnements imputables aux adhérents de TF	(205 024)	11 795	(5 115)
Échéances à moins d'un an prêts au personnel	242 426	226 698	226 850
<u>Total brut</u>	<u>18 367 128</u>	<u>16 273 900</u>	<u>18 518 651</u>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(879 268)	(763 593)	(919 918)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	(17 880)	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596)	(5 384)
<u>Total brut</u>	<u>17 468 383</u>	<u>15 490 831</u>	<u>17 575 469</u>

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les titres mis en équivalence s'analysent au 30 juin 2010 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Coût d'acquisition (a)	Ecart d'acquisition (b)	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu (a)
* Tuninvest Sicar	873 729	(53 573)	178 350	484 730	1 483 236	36,51%
* Tunisie Sicar	219 990	0	(2 287)	225 992	443 695	44,00%
* Tunisie Valeurs	1 269 255	0	1 285 016	650 005	3 204 276	30,00%
* Tuninvest International Sicar	257 500	0	465 327	169 003	891 830	25,75%
* Tuninvest Innovations Sicar	1 500 000	0	(10 194)	11 083	1 500 889	27,27%
*Tunis call center	565 417	(40 451)	(9 413)	(3 350)	512 203	50,00%
	<u>4 685 891</u>	<u>(94 024)</u>	<u>1 906 799</u>	<u>1 537 464</u>	<u>8 036 129</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2010 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Provision	Date souscription	Observation
- B.T.S	500	10	5 000		1997	
- S T I F	1	10	10		2000	
- Société moderne de titrisation	500	100	50 000	50 000	2002	
- Esprit	6 100	10	61 000		2003	
- Polyclinique La Marsa	420	100	99 540	69 394	2005	
- ALIOS FINANCE	44 762		812 886		2006	
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000	1 000 000		2010	
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10	42 910	42 910	2000	(*)
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100	100		2010	
- S.T.P.A TF	1 060	500	530 000	530 000	2001	(*)
- Société Méhari Hammamet	1 000	100	100 000		2005	(*)
- Société BYZACENE	1 200	100	120 000		2006	(*)
- Société PROMOTEL TL	2 167	100	216 700		2006	(*)
- Société PROMOTEL TF	8 400	100	840 000		2006	(*)
- Amen Santé	750	100	75 000		2009	
- M.B.G	20 000	100	2 000 000		2009	(*)
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	13 320	19	246 420		2009	(*)
- Les Ciments de Bizerte	43 480	12	500 020	186 964	2009	
- Tunisian Health Care Centers	35 000	10	350 000		2009	(*)
- Société Touristique "OCEANA"	5 000	100	500 000		2009	(*)
- Société Méhari Beach Tabarka	10 000	100	1 000 000		2009	(*)
- Société Comete Immobiliere	3 000	100	300 000		2010	(*)
- Société Golden Yasmine Loisirs	30 000	10	300 000		2008	(*)
			9 149 586	879 268		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2010
(Exprimés en dinars)

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	33%	3 900 645	174 259	-	-	4 074 904	3 328 298	263 041	-	3 591 339	483 565
Logiciels (en cours)		356 042	996 456	-	-	1 352 498	-	-	-	-	1 352 498
Ecart d'acquisition		153 500	4 512			158 012	49 721	2 649		52 370	105 642
TOTAUX		4 410 187	1 175 227	-	-	5 585 414	3 378 019	265 690	-	3 643 709	1 941 705

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain	0%	1 143 058	-	-	-	1 143 058	-	-	-	-	1 143 058
Constructions	5%	2 774 194	67 364	1 615 627	-	4 457 185	460 714	41 018	-	501 732	3 955 453
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	11 194 131	2 832 311	-	1 334 266	12 692 176	3 027 731	1 125 127	709 066	3 443 793	9 248 384
Mobilier de bureau	10% et 20%	1 714 022	43 769	-	43 447	1 714 344	676 675	43 741	41 100	679 316	1 035 027
Matériel informatique	15% et 33%	1 605 777	69 230	-	-	1 675 007	1 538 197	88 520	-	1 626 717	48 290
Installations générales	10% et 15%	3 109 295	137 841	-	44 283	3 202 853	1 730 114	82 161	43 168	1 769 107	1 433 746
Constructions en cours		1 780 856	24 839	(1 805 695)	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		23 352 003	3 175 354	(190 068)	1 421 996	24 915 293	7 464 103	1 380 567	793 334	8 051 336	16 863 957

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

NOTE 12 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	30-juin		31décembre
	2010	2009	2009
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(289 029)	-	(289 029)
- Passif d'impôt différé, MLA	(3 597 654)	(3 713 018)	(2 399 086)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(3 886 683)</u>	<u>(3 713 018)</u>	<u>(2 688 115)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	415 304	363 509	374 664
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	1 550 330	3 486 817	1 377 131
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	392 068	368 278	372 777
- Actif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	118 717	(65 875)	70 950
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>2 476 419</u>	<u>4 152 729</u>	<u>2 195 522</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>(1 410 264)</u>	<u>439 711</u>	<u>(492 593)</u>

NOTE 13 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30-juin		31-déc
	2010	2009	2009
-Stocks	272 644	2 807 286	160 659
- Clients autres sociétés du groupe	276 850	291 146	338 485
- Fournisseurs, avances	1 413 194	603 369	1 595 279
- Avances et acomptes au personnel	121 529	97 282	87 337
- Crédit d'impôt	9 054 795	3 437 684	3 834 719
- Autres comptes débiteurs	3 042 374	1 330 048	1 424 189
- Produits à recevoir des tiers	562 167	475 517	753 001
- Produits à recevoir sur contrats de portages	405 511	337 986	371 076
- Charges constatées d'avance	1 620 582	1 521 497	869 383
- frais d'émission des emprunts à long terme	891 945	663 440	754 204
<u>Total brut</u>	<u>17 661 591</u>	<u>11 565 254</u>	<u>10 188 333</u>
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(15 111)	(2 281)	(15 111)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(76 169)	(105 136)	(76 169)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(153 359)	(161 224)	(161 224)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débite	(444 823)	(426 349)	(447 049)
<u>Total net</u>	<u>16 972 128</u>	<u>10 870 263</u>	<u>9 488 780</u>

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>30-juin</u>		<u>31-Déc</u>
	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2009</u>
Emprunts			
- Banques locales	116 425 620	102 103 500	95 901 085
- Banques étrangères	80 590 395	55 991 380	91 226 053
- Emprunts obligataires	139 000 000	115 000 000	119 000 000
- Crédit à court terme UTB	707 245	3 719 864	5 385 793
- Crédit à court terme BTE	231 802	-	-
- Ligne d'avance CITIBANK	11 000 000	11 000 000	11 000 000
- Billets de trésorerie	63 700 000	67 550 000	39 000 000
- Amen Bank (Portages sur titres MLA)	8 454 613	-	8 454 613
<u>Total emprunts</u>	<u>420 109 676</u>	<u>355 364 744</u>	<u>369 967 544</u>
Dettes rattachées			
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires loc	1 297 565	1 167 155	708 349
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étr	697 797	1 388 855	1 641 601
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 741 738	3 645 228	3 668 266
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	-	240 422	-
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portages sur titres MLA)	242 000	-	21 193
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>5 979 100</u>	<u>6 441 660</u>	<u>6 039 409</u>
<u>Total</u>	<u>426 088 776</u>	<u>361 806 404</u>	<u>376 006 953</u>

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période		
				Total	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>BANQUES LOCALES</u>	95 901 085	53 000 000	32 475 465	116 425 620	47 913 386	68 512 234
* AMEN BANK	437 500	-	437 500	-	-	-
* AMEN BANK	6 250 000	-	1 250 000	5 000 000	2 500 000	2 500 000
* STUSID	2 187 500	-	625 000	1 562 500	312 500	1 250 000
* AL BARAKA BANK	19 000 000	25 000 000	19 000 000	25 000 000	-	25 000 000
* A.B.C TUNISIE	-	6 000 000	-	6 000 000	4 000 000	2 000 000
* BANQUE DE L'HABITAT	659 024	-	435 528	223 496	-	223 496
* CITIBANK	10 000 000	2 000 000	-	12 000 000	-	12 000 000
* BTE	625 000	-	625 000	-	-	-
* BTE	1 668 000	-	833 000	835 000	-	835 000
* ATTIJARI BANK 2008	750 000	-	500 000	250 000	-	250 000
* ATTIJARI BANK 2009	10 000 000	-	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	4 500 000	-	500 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
* BIAT 2009/2	9 500 000	-	1 000 000	8 500 000	6 500 000	2 000 000
* BIAT 2010	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
* AMEN BANK(SIMT)	279 055	-	36 128	242 927	205 740	37 187
* AB (MLA)	1 192 667	-	521 334	671 333	-	671 333
* AGB (MLA)	3 130 750	-	948 917	2 181 833	-	2 181 833
* BNP (MLA)	20 950 922	-	3 520 392	17 430 531	7 552 479	9 878 051
* CITIBANK (MLA)	4 770 667	-	742 667	4 028 000	1 342 667	2 685 333
* AMEN BANK (factoring)	-	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	91 226 053	99 803	10 735 460	80 590 395	50 378 687	30 211 709
* Crédit BIRD 3678 TUN	1 227 263	-	340 568	886 695	-	886 695
* Etat (ligne BIRD 3671 TUN)	1 021 160	-	340 391	680 769	-	680 769
* Crédit FMO V	6 027 667	-	1 506 917	4 520 750	1 506 917	3 013 833
* JEXIM BANK	2 110 344	-	703 448	1 406 896	-	1 406 896
* BEI (credit participatif)	374 398	-	-	374 398	374 398	-
* BEI	18 154 500	-	1 701 201	16 453 299	12 977 258	3 476 041
* B.E.I	6 414 333	-	1 165 385	5 248 948	3 713 327	1 535 621
* PROPARCO	1 349 207	-	299 799	1 049 408	449 810	599 598
* PROPARCO	18 000 000	-	-	18 000 000	14 000 000	4 000 000
* OPEC FUND	2 905 003	-	580 999	2 324 004	1 162 000	1 162 004
* FMO (TF)	-	-	-	-	-	-
* BEI (MLA)	14 378 409	-	2 941 890	11 436 519	6 686 277	4 750 242
* FMO (MLA)	4 344 385	-	516 243	3 828 142	1 276 048	2 552 095
* HSBC	5 009 200	99 803	-	5 109 003	2 920 165	2 188 838
* FRANSABANK	9 910 184	-	638 620	9 271 564	5 312 487	3 959 078
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	187 127 138	53 099 803	43 210 925	197 016 015	98 292 072	98 723 943

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période		
				Total	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2004 II	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2005 I	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2006 I	6 000 000	-	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2007"	12 000 000	-	-	12 000 000	8 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2007 I	9 000 000	-	-	9 000 000	6 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2007 II	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 I	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 II	12 000 000	-	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 III	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2009 I	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	20 000 000	-	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2009 II	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2010 I	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	119 000 000	35 000 000	15 000 000	139 000 000	100 000 000	39 000 000

NOTE 15 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2009</u>
- Provisions non affectées, Tunisie Leasing	419 266	419 266	419 266
<u>Total des provisions non affectées</u>	<u>419 266</u>	<u>419 266</u>	<u>419 266</u>
- Provisions pour risques divers, Tunisie Leasing	1 056 814	958 874	1 013 153
- Provisions pour risques divers, Tunisie Factoring	396 741	295 679	343 079
<u>Total des provisions pour risques</u>	<u>1 453 555</u>	<u>1 254 553</u>	<u>1 356 232</u>
<u>Total général</u>	<u>1 872 821</u>	<u>1 673 819</u>	<u>1 775 498</u>

NOTE 16 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2009</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	11 913 315	7 295 583	9 561 504
- Dépôts et cautionnements reçus	6 977 475	4 620 343	7 229 475
<u>Total général</u>	<u>18 890 790</u>	<u>11 915 926</u>	<u>16 790 979</u>

NOTE 17 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>30-juin</u>		<u>31-Déc</u>
	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2009</u>
- Personnel, remunerations dues	11 416	143 095	308 136
- Personnel, provisions pour congés payés	784 909	671 704	629 890
- Personnel, autres charges à payer	1 709 782	1 249 395	1 704 363
- Fonds social	290 965	242 254	251 020
- Etat, retenues sur salaires	96 702	112 180	54 250
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	487 534	389 042	437 121
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	20 289	18 054	10 175
- Etat, impôts sur les bénéfices	2 044 546	1 722 918	586 854
- Etat, TVA à payer	1 337 635	1 317 707	1 460 557
- Etat, autres impôts et taxes à payer	55 104	178 270	221 537
- Actionnaires, dividendes à payer	2 601 469	5 867	5 664
- C.N.S.S	394 041	246 961	248 157
- Autres comptes créditeurs	1 076 923	1 713 373	1 759 338
- Diverses charges à payer	1 032 066	605 935	1 189 890
- Charges à payer sur contrats de portage	50 234	23 064	25 928
- Produits constatés d'avance	169 982	190 545	230 882
- Comptes courants Tunisie Valeurs & TFG	-	2 786 696	-
<u>Total</u>	<u>12 163 598</u>	<u>11 617 061</u>	<u>9 123 762</u>

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30-juin		31-déc
		2010	2009	2009
- Capital social	(A)	35 000 000	29 000 000	34 500 000
- Réserve légale		3 450 000	3 211 665	3 211 664
- Prime d'émission		22 500 000	7 500 000	22 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		1 000 000	0	0
- Autres réserves		4 889 125	4 889 125	4 889 125
- Ecart de conversion		2 339 415	(108 563)	(316 925)
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	1 906 799	795 350	691 053
- Dividendes reçus des filiales		1 912 885	1 590 069	1 590 069
- Résultats reportés		20 892 765	15 666 481	15 296 599
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		93 890 989	62 544 127	82 361 585
- Résultat net des sociétés intégrées		8 915 916	8 460 193	16 871 253
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	1 537 464	1 801 321	1 766 907
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(2 840 030)	(2 158 908)	(4 397 155)
Résultat net revenant à la société consolidante (1)		7 613 350	8 102 606	14 241 005
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	101 504 338	70 646 733	96 602 590
Nombre d'actions (2)	(D)	7 000 000	6 000 000	6 043 836
Résultat par action	(1) / (2)	1,088	1,350	2,356

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, à raison de :

- 1 action nouvelle pour 68 anciennes pour la première tranche.
- 1 action nouvelle pour 69 anciennes pour la deuxième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2010 à la somme de 35.000.000 Dinars divisé en 7.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) Voir note 9

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

30-juin-2010

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserve spéciale de reinvestissement	Prime d'émission	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2008	28 500 000	3 211 664	1 500 000	-	7 500 000	4 889 125	377 752	225 369	1 731 120	8 536 377	11 350 225	67 821 632
Ajustement des capitaux propres d'ouverture							(309 021)			(430 167)		(739 188)
Effets ajustements résultats filiales								(119 300)				(119 300)
Solde au 31 décembre 2008 ajusté	28 500 000	3 211 664	1 500 000	-	7 500 000	4 889 125	68 731	106 069	1 731 120	8 106 210	11 350 225	66 963 144
Effets ajustements résultats filiales												
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2009									(1 731 120)	8 922 161	(7 191 041)	-
Affectations des résultats des filiales								584 984	740 000	2 810 252	(4 159 184)	(23 948)
Effets de variation du pourcentage d'intérêts										(2 455)		(2 455)
Dividendes reçus des filiales intégrées									850 069	(850 069)		-
Ecart de conversion							(385 656)					(385 656)
Sixième résolution approuvée par L'A.G.E du 08/06/2006	500 000		(500 000)									-
Première résolution approuvée par l'A.G.E du 04/06/2009			(1 000 000)							1 000 000		-
Augmentation de capital approuvée par l'A.G.E du 04/06/2009	5 000 000				15 000 000							20 000 000
Quatrième résolution approuvée par l'A.G.E du 04/06/2009	500 000									(500 000)		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2008										(4 189 500)		(4 189 500)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2009											14 241 005	14 241 005
Solde au 31 décembre 2009	34 500 000	3 211 664	-	-	22 500 000	4 889 125	(316 925)	691 053	1 590 069	15 296 599	14 241 005	96 602 590
Quatrième résolution approuvée par l'A.G.E du 04/06/2009	500 000									(500 000)		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 03/06/2010		238 335							(1 590 069)	9 411 313	(9 059 579)	-
Affectations des résultats des filiales								1 215 746	517 500	3 454 899	(5 181 426)	6 719
Dividendes reçus des filiales intégrées									1 395 384	(1 330 046)		65 338
Ecart de conversion							2 656 340					2 656 340
Dividendes versés sur le bénéfice de 2009										(5 440 000)		(5 440 000)
Résultat consolidé au 30 Juin 2010											7 613 350	7 613 350
Solde au 30 juin 2010	35 000 000	3 450 000	-	1 000 000	22 500 000	4 889 125	2 339 415	1 906 799	1 912 884	20 892 765	7 613 350	101 504 338

NOTE 19 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	30-juin		31-déc
	2010	2009	2009
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring			
- Dans le capital	4 062 047	4 070 831	4 070 831
- Dans les réserves	2 267 530	1 647 593	1 647 593
- Dans le résultat	(A) 423 149	304 279	898 253
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA			
- Dans le capital	43 879 465	15 318 024	43 879 465
- Ecart de conversion	6 010 428	(19 301)	(159 518)
- Dans les réserves	3 399 713	2 345 818	2 244 751
- Dans le résultat	(A) 2 420 531	1 858 735	3 494 785
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la S.I.M.T			
- Dans le capital	338 898	339 630	339 630
- Dans les réserves	(107 132)	(106 901)	(106 901)
- Dans le résultat	(A) (6 972)	(5 343)	(231)
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD			
- Dans le capital	1 400	1 400	1 400
- Dans les réserves	2 481	(1 867)	(1 867)
- Dans le résultat	(A) 3 322	1 237	4 348
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la SPCS			
- Dans le capital	3 500 100	700 020	3 500 100
- Dans les réserves	0	0	0
- Dans le résultat	0	0	0
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>66 194 960</u>	<u>26 454 155</u>	<u>59 812 639</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>2 840 030</u>	<u>2 158 908</u>	<u>4 397 155</u>

NOTE 20 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	30-juin		31-Déc
	2010	2009	2009
- intérêts conventionnels	27 570 936	24 133 674	49 151 566
- Intérêts intercalaires	298 631	371 879	726 256
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>27 869 567</u>	<u>24 505 553</u>	<u>49 877 822</u>
- Intérêts de retard	(B) 299 401	236 514	527 735
<u>Total des autres produits</u>	<u>299 401</u>	<u>236 514</u>	<u>527 735</u>
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(102 689)	(78 587)	(152 842)
. Intérêts de retard	(78 175)	(71 591)	(169 389)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	125 553	153 499	222 991
. Intérêts de retard antérieurs	57 139	159 695	251 086
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>1 828</u>	<u>163 016</u>	<u>151 846</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C)+(D) <u>28 170 796</u>	<u>24 905 083</u>	<u>50 557 403</u>

NOTE 21 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 30 juin 2010, se présente ainsi :

	<u>30-juin</u>		<u>31-Déc</u>
	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2009</u>
- Commissions de factoring	1 725 241	1 613 001	3 372 850
- Intérêts de financement	2 365 527	2 214 320	4 582 341
<u>Total</u>	<u>4 090 768</u>	<u>3 827 321</u>	<u>7 955 191</u>

NOTE 22 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>30-juin</u>		<u>31-Déc</u>
	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2009</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	3 845 753	3 822 512	7 642 690
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	2 991 403	1 881 533	7 628 673
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	2 662 998	2 960 600	2 346 769
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	158 616	168 218	354354
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>9 658 770</u>	<u>8 832 864</u>	<u>17 972 486</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	461 206	759 599	1 093 223
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	1 329 709	1 722 402	3 163 511
- Autres	988 479	423 606	1 886 690
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>2 779 394</u>	<u>2 905 606</u>	<u>6 143 424</u>
<u>Total général</u>	<u>12 438 164</u>	<u>11 738 470</u>	<u>24 115 909</u>

NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>30-juin</u>		<u>31-Déc</u>
	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2009</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	2 090 067	1 383 626	3 786 469
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(1 649 707)	(2 831 724)	(4 434 872)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	162 439	360 611	249 916
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(125 668)	(79 422)	(128 551)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	541 924	84 241	205 446
Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	<u>1 019 055</u>	<u>(1 082 670)</u>	<u>(321 592)</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	<u>30-juin</u>		<u>31-Déc</u>
	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2009</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	64 350	67500	122 614
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	(177 014)	(17 102)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	-	4 922
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	-	(178 178)
- Reprise sur provisions sur avances fournisseurs	-	-	(33 492)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	86 638	440 126	557 295
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>150 988</u>	<u>330 612</u>	<u>456 059</u>

NOTE 25 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 Août 2010. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2010

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers consolidés intermédiaires du Groupe TLG couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2010. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Les comptes au 30 juin 2010 de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), Tunisie LLD, Tunis Call Center, Tunisie Valeurs, STIF, SPCS et Tuninvest International Sicar, dont la contribution au résultat consolidé du semestre s'élève à **1 524KDT**, n'ont pas fait l'objet d'audit ou de revue limitée.

Sur la base de nos travaux et sous réserve de l'incidence éventuelle du point exposé ci-dessus, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'autres éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers intermédiaires consolidés annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 26 août 2010

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir
Member of Deloitte Touche Tohmatsu

Mohamed LOUZIR

Cabinet FINOR

Fayçal DERBEL